



St Maurice, 25-01-22

SALAIRE

Cessons le travail le 27/01 à 14h !



1 – L'UGICT CGT reçoit la note de VEOLIA SA datée du 21/12/2021, sur la « politique salariale 2022 ». Cette note :

- Revalorise la masse salariale globale (hors promotions) de 2,5% (salaires fixes et primes)
- Préconise une vigilance particulière pour les moins de 30 ans et les moins de 5 ans d'ancienneté, ainsi que sur les disparités de salaire entre Ho/Fe.

2 – La direction de VWIS en négociation depuis le 9/12/2021 n'a, à ce jour, fait aucune proposition. Non seulement, elle ne négocie pas (**voir page suivante, l'extrait du document de la direction remis le 19/01**) se montrant ainsi déloyale vis-à-vis de ses partenaires sociaux, mais en plus, elle ne daigne même pas les informer de la politique salariale du groupe pour 2022 dont elle a pris connaissance fin 2021 et sur laquelle elle a affirmé devoir s'aligner. La raison en est simple, elle feint la négociation et la fait durer simulant son autonomie de négociateur.

3 – Tous les indicateurs sont au vert.

DIVIDENDE / ACTION : 2020 (0,70€), 2021 (1€), estimations 2022 et 2023 (1,15€, 1€50)

CROISSANCE secteur SSII : +6,3% de croissance attendue en 2021, et +7,1% pour 2022

INFLATION : 2021 = + 2,8 %, 2022 = + 3,2 %

4 – L'UGICT-CGT propose toujours ...

Que la direction se prononce enfin c'est-à-dire négocie comme la loi l'y oblige.

Que cette dernière accorde **4,5%** d'augmentation générale pour 2022 (3% pour l'inflation et 1,5% d'augmentation nette). **4,5%** aussi pour les astreintes, primes de déplacement, RIE... Comment faire moins lorsque le plus haut salaire de VWIS a augmenté de + 23% en 2021 par rapport à 2020 ?

AUCUNE AVANCEE N'INTERVIENDRA SANS VOTRE PARTICIPATION

JEUDI 27 JANVIER 2022 à 14h, Place de la Bastille, la CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, manifesteront et appelleront à la **grève nationale** sur les SALAIRES

L'UGICT-CGT de VWIS VOUS APPELLE à CESSER LE TRAVAIL CE **JEUDI 27/01 après midi**

(Aucun préavis n'est nécessaire pour se rendre à la manifestation)



ETAT des LIEUX des DISCUSSIONS avec la DIRECTION

(NAO salaire démarrée le 9/12/2020, extrait du document remis par la direction à ce jour)

ARTICLE 3. SALAIRES

3.1 Calcul des l'enveloppes d'augmentation des salaires bruts fixes

Les parties signataires ont décidé d'allouer :

- Les parties signataires ont décidé que l'enveloppe d'augmentation des salaires bruts fixes serait de % de la masse des salaires bruts fixes au **31 décembre 2021** des salariés concernés (*art. 1*)

3.2 Modalité de répartition de l'augmentation

La direction renouvelle sa volonté de réserver l'enveloppe totale de % pour réaliser des augmentations individuelles au personnel.

Elle confirme que ces décisions sont prises collégalement entre Ressources Humaines, managers directs et manager N+2, dans le respect d'une cohérence globale.

Les augmentations individuelles de salaire décidées seront rétroactives au **1^{er} janvier 2022**.

Les primes variables contractuelles seront versées en une fois au cours du **1^{er} semestre 2022**.

NEGOCIATION : Série d'entretiens durant lesquels s'échangent de part et d'autre des propositions chiffrées et argumentées, en vue d'aboutir à un compromis.

Section syndicale CGT VWIS - 06 18 03 45 87 - cgt.vwis@veolia.com

Union Locale CGT - 6 pl. Gérard Philipe - 94200 Ivry - 01 46 58 61 13 - ulcgtivry@ulcgtivry.fr

Fédération CGT des Stés d'études, 263 rue de Paris, Montreuil, 93514 - <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

Ne restez pas isolé, prenez votre avenir en main **ADHEREZ A LA CGT, c'est confidentiel.**